

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**

--oOo--

**SEANCE PUBLIQUE DU 29/06/2023**

--oOo--

**DELIBERATION N° SP20230629R\_56**

**OBJET : PROGRAMME DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE LA FORET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT FINANCIER ET INDIVIDUALISATIONS**

**RAPPORTEUR :** Madame Martine ROLLAND

**DELIBERATION :**

**L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE, après en avoir délibéré, décide :**

VU le rapport N° SP20230629R\_56 qui lui est présenté,

- d'approuver les actions du programme de prévention contre les incendies, présentées en annexe 1, qui correspondent à une aide totale du Département de 31 463,84 € pour un montant global d'opérations de 39 329,80 € HT ;
- d'autoriser la Présidente à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures bénéficiaires listées en annexe 1, la convention financière type telle que validée par la délibération du 23 mars 2023, ainsi que tous documents relatifs à ces opérations ;
- de valider le dispositif de soutien de réhabilitation des équipements DFCI tel que présenté en annexe 2 ;
- d'approuver le principe d'adhésion du Département à l'Association départementale des Communes Forestières des Pyrénées-Orientales (COFOR 66) ;
- de valider le paiement de la cotisation d'adhésion à l'Association départementale des Communes Forestières des Pyrénées-Orientales (COFOR 66) qui s'élève à 1 500 € au titre de l'année 2023 ;
- d'autoriser la Présidente, au nom et pour le compte du Département, à désigner le ou la conseiller.e départemental.e représentant le Département au sein de l'Association départementale des Communes Forestières des Pyrénées-Orientales (COFOR 66) ;
- d'autoriser la Présidente, au nom et pour le compte du Département, à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres 011, 65 et 204 du budget principal départemental.

La présente délibération a été adoptée en Séance Publique.

Le vote a eu lieu à main levée.

**PRESENTS :**

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Benoît CASTANEDO, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAN, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

**REPRESENTE (S) :**

Monsieur Louis ALIOT (procuration à Madame Carla MUTI), Madame Laurence AUSINA (procuration à Monsieur Jean SOL), Madame Toussainte CALABRESE (procuration à Monsieur Jean ROQUE), Monsieur Romain GRAU (procuration à Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN), Monsieur Grégory MARTY (procuration à Madame Annabelle BRUNET), Madame Armelle REVEL-FOURCADE (procuration à Monsieur Jacques GARSAN)

**ABSENT (S) :**

**POUR :**

Monsieur Louis ALIOT, Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAN, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

**CONTRE :**

**ABSTENTION (S) :**

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Robert GARRABE faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme  
originale,  
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,  
Hermeline MALHERBE**